



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
23 décembre 2008
Français
Original : anglais

Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Première session

New York, 31 octobre et 3 novembre 2008

Rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Résumé

La Convention relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 2006 (résolution 61/106) et est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Conformément à son article 40, la première session de la Conférence des États parties s'est tenue en 2008. À cette occasion, le 31 octobre, la Conférence a élu les cinq membres de son bureau et adopté son règlement intérieur. Une réunion-débat interactive intitulée « La Convention relative aux droits des personnes handicapées en tant qu'instrument relatif aux droits de l'homme et moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » a également été organisée à cette occasion. Au cours de sa 2^e séance, le 3 novembre, la Conférence a élu, conformément à l'article 34 de la Convention, les 12 membres de son Comité des droits des personnes handicapées. Elle a convenu de tenir sa deuxième session en 2009.



1. La première Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est tenue les 31 octobre et 3 novembre 2008. La 1^{re} séance a été ouverte le 31 octobre par le Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales, qui a servi de Président temporaire.
2. Le Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration, suivie d'un message vidéo de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.
3. À la suite du message de la Haut-Commissaire, l'Ambassadeur Claude Heller (Mexique) a été élu Président de la Conférence. Les représentants de la Jordanie, de la Nouvelle-Zélande, de la Hongrie et de l'Afrique du Sud ont été élus Vice-Présidents. L'ordre du jour provisoire (CRPD/CSP/2008/2) et le Règlement intérieur provisoire (CRPD/CS/P/2008/3) ont été adoptés.
4. Après l'adoption du Règlement intérieur, le Président a observé que, conformément à l'alinéa c) de l'article 25 relatif à l'accréditation des organisations non gouvernementales, la Conférence croyait comprendre que les demandes d'accréditation devaient être présentées quatre semaines avant le début de chaque session de la Conférence, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite.
5. Conformément à l'article 40 de la Convention, une réunion-débat interactive sur le thème « La Convention relative aux droits des personnes handicapées en tant qu'instrument relatif aux droits de l'homme et aux moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » a été organisée. Les exposés ont été suivis d'une séance de questions-réponses¹.
6. La deuxième séance de la Conférence des États parties a été ouverte le 3 novembre 2008.
7. Conformément aux paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 34 de la Convention, les États parties ont élu les 12 membres du Comité des personnes handicapées. Le Comité se compose des experts suivants : Amna Ali Al Suweidi (Qatar), Mohammed Al-Tarawneh (Jordanie), Lotfi Ben Lallahom (Tunisie), Monsur Ahmed Choudhuri (Bangladesh), Maria Soledad Cisternas Reyes (Chili), György Könczei (Hongrie), Edah Wangechi Maina (Kenya), Ronald McCallum (Australie), Ana Peláez Narváez (Espagne), Germán Xavier Torres Correa (Équateur), Cveto Uršič (Slovénie) et Jia Yang (Chine). La liste des candidats et leur curriculum vitae ont été publiés sous les cotes CRPD/CSP/2008/1 et Add.1.
8. Conformément au paragraphe 7 de l'article 34 de la Convention, six experts ont été tirés au sort pour un mandat de deux ans allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010. Il s'agit de Lotfi Ben Lallahom (Tunisie), György Könczei (Hongrie), Edah Wangechi Maina (Kenya), Ronald McCallum (Australie), Germán

¹ Les représentants de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Égypte, de la Guinée, de la Hongrie, de la Jordanie, du Kenya, du Liban, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Qatar, de la Slovaquie, de la Thaïlande et du Yémen et, au nom des organisations non gouvernementales, the International Disability Alliance-Convention on the Rights of Persons with Disabilities Forum ont participé à la séance de questions-réponses.

Xavier Torres Correa (Équateur) et Cveto Uršič (Slovénie). Les six autres experts sont élus pour un mandat de quatre ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

9. La Conférence a convenu de tenir sa deuxième session en 2009.
